

Pour le non expert que je suis qui essaie, par ailleurs de ne pas avoir d'à-priori, j'aurai un jugement circonstancié quand j'aurai des réponses aux différentes questions que j'ai posées en commission des finances et en conseil municipal.

Peu d'éléments m'ont été apportés. Pour autant j'ai plaisir à vous les reformuler ne serait-ce que pour alimenter le débat d'autant que ces réponses mériteraient d'être comparées avec celles que pourrait nous faire l'ancienne municipalité concernant les années 2006-2007. Ces questions m'ont été inspirées par un article du journal Capital, mais pas seulement.

Pour le budget proprement dit :

En termes d'endettement :

- Quelle est la durée théorique de désendettement ?
- Quelle est la part des dépenses affectées à la dette ?
- Marge de manœuvre
- Montant des emprunts toxiques
- % des emprunts toxiques par rapports aux emprunts totaux

Voyages d'études :

- Somme totale
- % sur les dépenses totales
- % sur les dépenses d'investissements
- Montant par habitant

Budget de communication :

- Somme totale
- Budget pour 1.000 habitants

Budget de réception (compris relations internationales) :

- Somme totale
- Budget pour 1.000 habitants

Budget de la MEIGE

Budget de la Police Municipale :

- Somme totale
- Budget par habitant

Congés :

- Congés supplémentaires par rapport au seuil légal 1.607 h /an

Budget d'indemnisation des élus compris avantages en nature, voiture de fonction, etc ...

Pertes chiffrées du manque à gagner par la non mise en commun de services dans une intercommunalité

Pertes estimées relatives ou manque à gagner de la dotation d'état (de 40 à 60 euros par habitant) du fait que l'intercommunalité prévue, promise par tous, ne soit pas encore mise en œuvre.

Ces questions présentent pour certains une critique à peine voilée.

J'en formulerai une dernière plus clairement concernant les indemnisations des élus sur lesquelles je trouve pour le moins incongru les augmentations accordées, mais aussi le nombre de conseillers délégués indemnisés. L'effet n'est pas que financier. Il concoure assez paradoxalement - par un agrandissement du bureau municipal (passé de 15 à 31, puis 33) et à l'omniprésence du cabinet - à un déficit démocratique. Il est avéré depuis le début de cette mandature que le cabinet a pris le pas sur l'équipe de maires-adjoints